

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Dentaire et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données actière personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0013063

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e] 21.880

Matricule : 1278

Société : R.A.M

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : ENNASSIM ABDELKH Date de naissance : 03.12.49

Adresse : HAY WADFA A LOT 712 MEROON

Tél. : 0522 53 27 86 Total des frais engagés : 5.012 Dhs + 255.071 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

  
Dr Mohamed WADIF  
Chirurgie Orthopédique  
et Traumatologique  
388. Bc Reda Gdira (Ex. Mil)  
Cin. Diamaa - Tél.: 0522 556 444

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : M. ENNASSIM KHADDAG Age: .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Méralgie cervico-brachiale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DR. MOHAMED WADIF

Le : 09/03/2020

Signature de l'adhérent[e] : [Signature]

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 MARS 2020	Se	1	250.00	Dr Mohamed WADIE Chirurgie Orthopédique Traumatologique Gedra Gdira (F) Tél.0521/420000

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	02/03/2020	547,30 DTI

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

# Docteur Mohamed WADIF

Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

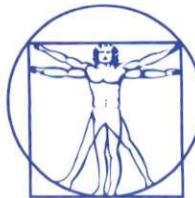
Diplômé de la faculté de Médecine de Strasbourg (France)

- Diplôme d'Université de Traumatologie du Sport
- Diplôme d'Université de Chirurgie de la main
- Diplôme d'Université de Microchirurgie
- Diplôme d'Université d'Arthroscopie

Ancien Chirurgien des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Ancien Chirurgien des Hôpitaux Militaires du Maroc

## Cabinet sur rendez-vous



# الدكتور محمد وضييف

اختصاصي في جراحة العظام والمقابل  
خريج كلية الطب بستراسبورغ (فرنسا)

- دبلوم الطب الريفي
- دبلوم جراحة اليد والعضو الأعلى
- دبلوم الجراحة المجهريه
- دبلوم تشخيص وجراحة المقابل بالمنظار الداخلي

جراح اختصاصي سابق بالمستشفيات الجامعية بستراسبورغ

جراح اختصاصي سابق بالمستشفيات العسكرية بالمغرب

## عيادة بالموعد

Casablanca, le 02 MARS 2020 الدار البيضاء في

M<sup>n</sup> ENNASSIM Kheddjouj



5660 1  
48,92 21  
32,90 3.  
30,00 nc  
26,30 51  
3+ 9,11 6  
19,60 71

Diprostene 100 mg N° 1

Rotam 20 100 mg N° 1

Dogmatil 50 mg 100 mg N° 1

Prostal 20 100 mg N° 1

Algenil 100 mg N° 1

Cholestin 100 mg N° 1

cume f 100 mg N° 1

Dr Mohamed WADIF  
Chirurgie Orthopédique  
et Traumatologique  
398 Bd. Reda Gdira (Ex. Nil)  
Cité Djamaa - Tél.: 0522 556 44

Lot : 07/19/2022  
DIPROSTENE 1 Seringue  
P.P.V : 58,60 DH  
AMR : 235DMP/21/INTT  
Distribué par MSD Maroc

6 118000061199



05 22 55 64 44 : شارع النيل سابق(قرية الجماعة، عمالة ابن امسيك، سباتة- البيضاء الهاتف:  
398, Bd Reda Gdira (Ex. Bd.Nil), 1<sup>er</sup> Etage Ben M'sik- Sbetta - Casablanca Tél

611 800115 013 7  
DIPROSTENE 1 Seringue  
P.P.V : 58,60 DH  
AMR : 235DMP/21/INTT  
Distribué par MSD Maroc  
B.P. 136 Bouskoura

28

CHOLESTIN® 20 mg  
28 comprimés



6 118001 220076  
LOT: N04  
PER: 03-2022  
PPV: 91,00 DH

comprimés

LOT: N04  
PER: 03-2022  
PPV: 91,00 DH

CHOLESTIN® 20 mg  
28 comprimés



6 118001 220076

28 comprimés

CHOLESTIN® 20 mg

LOT: N04  
PER: 03-2022  
PPV: 91,00 DH

primés



Prazol® 20 mg  
omeprazole  
7 gélules



6 118000 040996

PPV: 30DH00  
PER: 03/22  
LOT: 12107-1



ROXAM® 20 mg  
16 Gélules



6 118000 140436

20 سام®

LOT: 37654  
PER: 10/22  
PPV: 48,90 DH

ALGANTIL®

PPV 26DH30  
EXP 05/2022  
LOT 94013 1

ALGANTIL®  
GEL 25 g



6 118000 030980

Belgique. 6 118001 320103

PPV: 49,90 DH  
LOT: 19L02/B  
EXP: 12/2022